

■ VIRE-NORMANDIE**CORONAVIRUS. Droit de visite dans les Ehpad, « on est pris de court »**

Vire. Le droit de visite dans les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) est autorisé depuis le lundi 20 avril. Un casse-tête pour les professionnels.

C'est bien sûr une bonne nouvelle pour les familles ayant des parents dans un établissement accueillant des personnes âgées. Mais la mise en place d'un droit de visite, en période d'épidémie de Covid-19, est compliquée.

« Pour un dimanche après-midi, l'annonce est un peu brutale », estime-t-on du côté de l'Ehpad de la communauté de Blon. C'est d'ailleurs un sentiment général chez les établissements accueillant des personnes âgées. « On est un peu pris de court », révèlent-ils, après l'annonce du ministre de la santé, Olivier Véran, de rendre possible, depuis le lundi 20 avril, les visites des familles dans les établissements pour personnes âgées. « Les familles doivent être protégées, or les masques nous sont délivrés au compte-gouttes. De plus, les visiteurs doivent être équipés d'une surblouse, d'une charlotte et de surchaussures. Mais, on n'a rien de tout ça ! »

« Toutes les familles nous ont appelés »

Véronique Lemarchand,



Une vingtaine de personnes veillent chaque jour sur les 75 résidents qui vivent au sein de l'Ehpad Symphonia. ©archives

directrice de l'Ehpad Symphonia, est furieuse. « À 18 h 30, un dimanche soir, l'annonce nous tombe sur la tête : il faut être opérationnel dès le lendemain matin. C'est aberrant ! » Elle estime que la profession aurait dû être prévenue préalablement. Et qu'un délai aurait dû être accordé. « Dès lundi dernier, toutes les familles nous ont appelés pour prendre rendez-vous. » Il faut d'ailleurs rappeler que ces visites restent extrêmement limitées, aux bénéfiques, en premier lieu,

des personnes âgées qui présentent un syndrome de glissement, c'est-à-dire une détérioration rapide de l'état général.

Néanmoins, les visites devraient être permises, dans le cadre d'un protocole strict, à partir du vendredi 24 avril à l'Ehpad Symphonia. « Pas plus de 2 familles par après-midi, mais ni les dimanches, ni les jours fériés. C'est compliqué à mettre en place. Entre deux visites, il faut désinfecter les locaux, le matériel, les fauteuils, etc. »

■ Contactés en début de semaine, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vire qui gère les résidences Charles de Gaulle et Sainte-Anne, ainsi que le centre hospitalier de Vire, qui dispose de 3 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Charles-Canu, les Costils et Saint-Louis) n'avaient pas encore engagé de dispositions particulières.